

RÈGLEMENT

DOGGY JUMP BY HILTON HERBS

SAMEDI 29 JUILLET 2023

1. Généralités

L'épreuve Doggy Jump by Hilton Herbs est organisée dans le respect du bien-être animal et de l'esprit sportif et festif. Elle se déroulera samedi 29 juillet 2023, en soirée, dans la carrière côté mer après les compétitions sportives du Pôle International du Cheval Longines Deauville. Le respect de l'animal, la joie et la bonne humeur sera la priorité de tous.

2. Règles de l'épreuve

Les participants doivent enchaîner un parcours d'obstacles à 40cm, composés de verticaux, d'oxer et d'un tunnel le plus rapidement possible. Le parcours sera réalisé en respectant un ordre défini. Tout écart de ce parcours entraînera des pénalités, tout comme une épreuve classique. Le chronomètre sera arrêté à la fin du parcours et les meilleurs temps se verront récompensés par Hilton Herbs. Le chien doit être en laisse ou en liberté. Aucun chien ne devra être tiré par la laisse ou porté.

3. Bien-être animal

L'épreuve doit être réalisée dans le respect total du chien. Tout comportement maltraitant entraînera la disqualification immédiate. Les participants doivent assurer l'hydratation et le repos de leur chien avant et après l'épreuve.

4. Comportements interdits

Il est interdit de tirer sur le chien de façon excessive. Il est interdit d'utiliser des objets qui pourraient effrayer ou blesser le chien. Il est interdit de forcer le chien à sauter si celui-ci refuse un obstacle.

5. Inscriptions

Tous les participants doivent s'inscrire préalablement pour participer à l'épreuve. Les inscriptions se feront jusqu'à 18h00 au show office du concours.

6. Sécurité

Tous les chiens doivent être tenus en laisse hors du parcours. Les chiens agressifs ou non contrôlables ne seront pas admis. Les participants sont responsables de la propreté de l'espace autour du parcours et doivent ramasser les excréments de leur chien.

7. Responsabilité

Chaque propriétaire est responsable de son chien et de ses actes pendant toute la durée de l'épreuve. Le Pôle ne pourra pas être tenu pour responsables en cas d'accident ou de blessure.

8. Droits à l'image

Les participants consentent aux organisateurs le droit de prendre des photos et des vidéos pendant l'épreuve pour des fins promotionnelles.